

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2026

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**RAPPORT FINANCIER
31 MARS 2026**

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
États financiers	
Résultats	4
Bilan	5
Évolution des réserves	6
Flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 16
Renseignements complémentaires	17 - 19



140 rue King
Maniwaki (Québec) J9E 2L3 Canada
Tél. : +1 819 449-3571 | Téléc. : +1 819 449-0052
forvismazars.com/ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de la
**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides, coopérative de solidarité (la « coopérative »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution des réserves et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la coopérative.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la coopérative;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la coopérative à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Forvis Mazars S.e.n.c.r.l.*¹

Maniwaki, le 10 juin 2026

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A139307

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026**

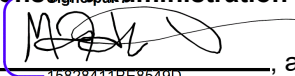
	2026	2025
Produits		
Ententes de services (annexe A)	731 468 \$	805 470 \$
Opérations (annexe B)	374 606	415 569
Cotisations des membres	8 866	10 095
	1 114 940	1 231 134
Charges		
Salaires et charges sociales	990 478	957 619
Frais liés aux opérations (annexe C)	228 267	198 997
Honoraires professionnels	42 860	58 743
Frais liés à la structure (annexe D)	6 581	5 892
Soutien au développement de l'économie sociale (annexe E)	3 088	1 946
	1 271 274	1 223 197
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(156 334) \$	7 937 \$

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**BILAN
31 MARS 2026**

	2026	2025
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	138 220 \$	206 208 \$
Dépôts à terme, entre 2,00 % et 2,60 %, échéant en mars 2027	239 221	439 048
Débiteurs (note 3)	197 674	212 901
Frais payés d'avance	19 020	9 155
	594 135	867 312
Actif à long terme		
Participations dans des entreprises d'économie sociale (note 4)	410	310
Immobilisations corporelles (note 5)	17 932	22 582
Actif incorporel (note 6)	7 919	-
	620 396 \$	890 204 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	108 318 \$	134 837 \$
Apports reportés (note 9)	61 006	156 000
	169 324	290 837
Passif à long terme		
Apports reportés liés à l'actif incorporel (note 10)	7 919	-
	177 243	290 837
AVOIR		
Avoir des membres – parts sociales (note 11)	7 380	7 260
Excédent de l'exercice	-	7 937
Réserve – Coopérative de solidarité des Quilleurs De La Lièvre	29 208	29 208
Réserve générale	57 175	121 960
Réserve – développement	348 638	432 250
Réserve – avantages sociaux	752	752
	443 153	599 367
	620 396 \$	890 204 \$

Pour le conseil d'administration


_____, administrateur

SIGNATURE

_____, administrateur

SIGNATURE

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**ÉVOLUTION DES RÉSERVES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026**

	Excédent de l'exercice	Réserve Coopérative les Quilleurs De La Lièvre	Réserve générale	Réserve dévelop- pement	Réserve avantages sociaux	2026 Total	2025 Total
Solde au début	7 937 \$	29 208 \$	121 960 \$	432 250 \$	752 \$	592 107 \$	584 170 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	-	(156 334)	-	-	(156 334)	7 937
Affectation des réserves (note 12)	(7 937)	-	91 549	(83 612)	-	-	-
Solde à la fin	- \$	29 208 \$	57 175 \$	348 638 \$	752 \$	435 773 \$	592 107 \$

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026**

	2026	2025
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(156 334) \$	7 937 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 749	7 769
Perte sur la cession de participations	-	1 164
Pertes sur participation dans des entreprises d'économie sociale	-	12 328
Radiation de parts	(720)	-
	(149 305)	29 198
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(159 232)	(140 573)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(308 537)	(111 375)
Activités d'investissement		
Dépôts à terme	199 827	137 421
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 099)	(9 109)
Acquisition d'actifs incorporels	(7 919)	-
Produit de cession d'immobilisations corporelles	-	1 305
Acquisition de participation dans des entreprises d'économie sociale	(100)	(10)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	188 709	129 607
Activités de financement		
Émission de parts et flux de trésorerie liés à l'activité de financement	840	860
Apports reportés liés à l'actif incorporel	51 000	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	51 840	860
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(67 988)	19 092
Encaisse au début	206 208	187 116
Encaisse à la fin	138 220 \$	206 208 \$

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2026**

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative est constituée selon la Loi sur les coopératives du Québec et est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ses activités consistent à fournir des biens et services d'utilité professionnelle à ses membres utilisateurs, dans le domaine du développement coopératif régional, ainsi que de fournir du travail à ses membres travailleurs, tout en regroupant des personnes ou sociétés ayant un intérêt économique, social ou culturel ayant le même objectif.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives, complété par les exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives, lesquels prévoient que les états financiers doivent être préparés suivant les normes du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, sous réserve des prescriptions du chapitre II du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives. La notion de « normes du Manuel de CPA Canada – Comptabilité » a été interprétée par la direction comme signifiant les Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Ainsi, les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif, sauf pour les principaux éléments suivants du chapitre II du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives :

- le trop-perçu est inscrit aux réserves au cours de l'exercice subséquent;
- les parts sociales sont présentées au bilan dans la section « Avoir des membres ».

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ****NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2026**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**Constatation des produits**

La coopérative utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reportés liés à l'actif incorporel sont amortis selon les mêmes méthodes que celles suivies pour l'amortissement de l'actif incorporel auquel ils se rattachent.

Les produits d'exploitation provenant de contrats de services sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus par la coopérative, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les revenus d'intérêt sont constatés lorsque gagnés.

Les revenus de location sont constatés selon les modalités du bail.

Instruments financiers*Évaluation initiale*

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la coopérative qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

La coopérative évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs et des participations dans des entreprises d'économie sociale.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2026**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la coopérative détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Ameublement et équipement de bureau	solde décroissant	20 %
Matériel informatique	solde décroissant	33 %
Améliorations locatives	linéaire	5 ans

Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans. L'actif incorporel est en cours de développement. Il sera amorti seulement lorsqu'il sera prêt à l'utilisation.

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2026**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. DÉBITEURS

	2026	2025
Ententes de partenariat à recevoir	166 750 \$	193 645 \$
Contrats de services, cotisations et autres à recevoir	26 028	12 530
Taxes de vente à recevoir	4 896	6 726
	197 674 \$	212 901 \$

4. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

	2026	2025
Parts – Fabrique Mobile Outaouais	200 \$	200 \$
Parts – Consortium Coop	100	100
Parts – Coopérative de solidarité Place du Marché	100	-
Parts – Tricentris	10	10
	410 \$	310 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026		2025	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Ameublement et équipement de bureau	9 867 \$	7 785 \$	2 082 \$	2 604 \$
Matériel informatique	51 271	37 797	13 474	16 258
Améliorations locatives	37 178	34 802	2 376	3 720
	98 316 \$	80 384 \$	17 932 \$	22 582 \$

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2026**

6. ACTIF INCORPOREL

	2026	2025
	Valeur nette	Valeur nette
Logiciel	7 919 \$	-

Au 31 mars 2026, le logiciel est en cours de développement. Par conséquent, il n'a pas été amorti au cours de l'exercice et le sera lorsqu'il sera prêt à être utilisé.

7. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 100 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel majoré de 3,00 %. Les ententes de partenariat à recevoir d'une valeur comptable nette de 166 750 \$ sont données en garantie. Au 31 mars 2026, le taux préférentiel est de 4,45 % et l'emprunt est inutilisé.

8. CRÉDITEURS

	2026	2025
Comptes fournisseurs et frais courus	24 866 \$	25 115 \$
Salaires et vacances à payer	78 705	95 447
Fiduciaire – Gracefield Camp	3 747	7 220
Fiduciaire – Bourse EES	1 000	-
Fiduciaire – 2e Vague	-	7 055
	108 318 \$	134 837 \$

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2026**

9. APPORTS REPORTÉS

Conséquemment aux périodes couvertes par les ententes signées par la coopérative, les contributions reportées représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2026	2025
ID Gatineau		
Solde au début	124 500 \$	124 500 \$
Montant alloué au cours de l'exercice	296 250	415 000
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(420 750)	(415 000)
Solde à la fin	-	124 500
Chantier de l'économie sociale – FLAC		
Solde au début	31 500	31 500
Montant alloué au cours de l'exercice	72 000	90 000
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(90 000)	(90 000)
Solde à la fin	13 500	31 500
PSES Volet 1 – Outaouais		
Solde au début	-	20 600
Montant alloué au cours de l'exercice	-	105 900
Montant constaté aux revenus de l'exercice	-	(126 500)
Solde à la fin	-	-
PSES Volet 1 – Laurentides		
Solde au début	-	6 981
Montant alloué au cours de l'exercice	-	67 500
Montant constaté aux revenus de l'exercice	-	(74 481)
Solde à la fin	-	-
Fonds de relance		
Solde au début	-	2 488
Montant constaté aux revenus de l'exercice	-	(2 488)
Solde à la fin	-	-

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2026**

9. APPORTS REPORTÉS (SUITE)

	2026	2025
Ministère des Relations internationales – mission Bretagne		
Solde au début	- \$	- \$
Montant alloué au cours de l'exercice	15 225	-
Montant constaté aux revenus de l'exercice	(10 800)	-
Solde à la fin	4 425	-
Ville de Gatineau et Caisse d'économie solidaire Desjardins – lié au développement d'un actif incorporel		
Solde au début	-	-
Montant alloué au cours de l'exercice	43 081	-
Solde à la fin	43 081	-
	61 006 \$	156 000 \$

10. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS À UN ACTIF INCORPOREL

Les apports reportés liés à l'actif incorporel sont constitués d'apports reçus de la Ville de Gatineau et de la Caisse d'économie solidaire Desjardins pour le développement d'un logiciel.

	2026	2025
Montant encaissé au cours de l'exercice	7 919 \$	- \$

11. AVOIR DES MEMBRES – PARTS SOCIALES

Un nombre illimité de parts sociales de qualification d'une valeur nominale de 10 \$, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la Loi.

Pour devenir membre, toute personne doit souscrire le nombre de parts de qualification correspondant à la catégorie de membre à laquelle elle appartient, soit :

Utilisateur : 2 parts sociales à 10 \$ chacune

Travailleur : 2 parts sociales à 10 \$ chacune

Soutien : 2 parts sociales à 10 \$ chacune

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2026**

11. AVOIR DES MEMBRES – PARTS SOCIALES (SUITE)

Les parts sociales de qualification sont payables au moment de l'admission pour toutes les catégories de membres.

	2026	2025
Émis et payé		
738 parts de qualification (2025 : 726 parts)	7 380 \$	7 260 \$

Transaction de l'exercice

Au cours de l'exercice, la coopérative a procédé à l'émission de 84 parts de qualification et à la radiation de 72 parts de qualification.

12. AFFECTATIONS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un transfert de la réserve développement à la réserve générale d'un montant de 83 612 \$. Ce transfert a servi à couvrir les dépenses suivantes pour l'année 2026 : 20 000 \$ en salaires, 12 000 \$ en bonis, 8 000 \$ en honoraires professionnels, 20 425 \$ en honoraires d'accompagnement des clients, 7 500 \$ en appui aux projets, 10 437 \$ en déplacements ainsi que 5 250 \$ en publicité et promotion.

13. OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué 79 % (2025 : 99 %) de ses opérations avec ses membres au sens de l'article 128.1 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

Cette proportion répond aux exigences de l'article 16 dudit règlement, fixant celle-ci à un minimum de 50 %.

14. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par la coopérative en vertu d'un bail totalise 21 852 \$ et ce versement sera à effectuer au cours du prochain exercice.

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Au cours de l'exercice, la société a constaté une charge au titre de son régime de retraite à cotisations déterminées pour un montant de 41 352 \$ (40 283 \$ en 2025).

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2026**

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la coopérative à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la coopérative est principalement lié aux comptes à recevoir.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026**

	2026	2025
ANNEXE A – ENTENTES DE SERVICES		
Entente de service – ID Gatineau et Ville de Gatineau	420 750 \$	415 000 \$
Entente de développement coopératif – CDRQ	205 000	205 273
Entente de service – FRR Outaouais	103 018	52 566
Entente de service – RISQ	2 700	5 400
PSES Volet 1 – Laurentides	-	74 481
PSES Volet 1 – Outaouais	-	52 750
	731 468 \$	805 470 \$

ANNEXE B – OPÉRATIONS

Pôle Outaouais (annexe F)	272 515 \$	346 818 \$
Contrats de services	49 469	26 013
Ville de Gatineau – animation communauté pratique	13 475	-
Revenus d'intérêt	10 974	27 748
Subvention – Emploi été Canada	10 415	-
Subvention – Fonds Franco-Québécois	9 000	-
Subvention RRESS	5 000	-
Location	2 758	2 758
Bon pour accompagnement EES	1 000	-
Subvention – Le Chantier de l'économie sociale	-	8 575
Subventions – Fonds de relance des services communautaires	-	2 488
Subventions – Fonds de relance du centre-ville de Gatineau	-	2 333
Perte sur cession d'immobilisation	-	(1 164)
	374 606 \$	415 569 \$

ANNEXE C – FRAIS LIÉS AUX OPÉRATIONS

Déplacements	66 319 \$	41 020 \$
Loyers	43 740	41 438
Frais de représentation	40 121	28 572
Publicité et promotion	20 648	16 319
Bureau	19 101	16 341
Télécommunications	13 214	12 610
Amortissement des immobilisations corporelles	7 749	7 769
Électricité	4 865	3 899
Assurances	4 216	3 501
Entretien et réparations	2 782	8 199
Mauvaises créances	1 673	816
Sous-contrats	1 653	1 654
Formation	1 225	3 930
Intérêts et frais bancaires	961	601
Perte sur participations dans des entreprises d'économie sociale	-	12 328
	228 267 \$	198 997 \$

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026**

	2026	2025
ANNEXE D – FRAIS LIÉS À LA STRUCTURE		
Cotisations	3 679 \$	2 896 \$
Assemblées, comités et conseils	2 902	2 996
	6 581 \$	5 892 \$

ANNEXE E – SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Frais d'incorporation	3 088 \$	1 946 \$
-----------------------	----------	----------

ANNEXE F – PÔLE OUTAOUAIS

MEI	125 000 \$	110 000 \$
Chantier de l'économie sociale – FLAC	90 000	90 000
Chantier de l'économie sociale – SAJE	42 152	40 000
Autres revenus	12 806	-
Subvention FFQCD	1 800	-
Contrats de services	757	-
PSES Volet 1 – Outaouais	-	73 750
Services Québec – formation	-	9 455
Mandat – formation	-	1 000
Chantier de l'économie sociale – projets spéciaux	-	4 740
Subvention salariale – FESTQ II	-	6 907
PSES Volet 4 – commercialisation	-	10 966

	272 515	346 818
Coûts directs de main-d'oeuvre	221 906	257 002
Activités et frais de déplacement	32 902	60 540
Frais de fonctionnement	14 309	14 397
Frais de gestion	7 198	14 924
	276 315	346 863

Insuffisance des produits sur les charges	(3 800) \$	(45) \$
--	-------------------	----------------

À titre de mandataire du Pôle d'économie sociale de l'Outaouais, la CDROL absorbe l'insuffisance.

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL OUTAOUAIS-LAURENTIDES,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026**

	2026	2025
ANNEXE G – VILLE DE GATINEAU		
Produits		
Entente de services de la Ville de Gatineau	109 250 \$	- \$
Contrats de services	3 045	-
	112 295	-
Coûts directs de main-d'oeuvre	83 779	-
Frais d'opération	14 279	-
Frais de gestion	10 140	-
Frais d'accompagnement	3 325	-
Promotions et événements	2 526	-
	114 049	-
Insuffisance des produits sur les charges	(1 754) \$	- \$